

Règlement Complémentaire

25^{ème} FZ-FORZA INTERNATIONAL EcoBad

Meylan

Article 1 – Présentation

Le 25^{ème} FZ-FORZA International Ecobad de Meylan se déroulera les 18 & 19 janvier 2025 au sein des gymnases suivants :

- Gymnase du Charlaix, Chemin du Monarié, 38240 Meylan
- Gymnase des Buclos, Boulevard des Alpes, 38240 Meylan
- Gymnase, du Lycée du Grésivaudan, Avenue du Taillefer, 38240 Meylan

Le tournoi est régi par ce Règlement Complémentaire, qui complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement.

Ce tournoi fait partie du circuit Elite de la FFBAD et est enregistré sous le numéro 2403471 .

Article 2 – Conditions d'accès

Le tournoi est ouvert :

- **Aux joueurs minimes à vétérans licenciés à la FFBAD (classés N, R ou D),**
Chaque participant mineur participant à la compétition doit être placé, explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un majeur responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
- **Aux joueurs majeurs licenciés dans une fédération étrangère** (quelle que soit la nationalité ou le pays de délivrance de la licence). Une équivalence de point de classement FFBAD leur sera attribué par l'organisation en fonction de leur niveau dans leur pays de licence.

Article 3 - Arbitrage

Le juge-arbitre principal de la compétition est Maxence VIDAL et ses adjoints sont Jérémy SIROUX, Christophe NIZARD et Léo BARBIER. Les décisions du juge arbitre et de ses adjoints sont sans appel. Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Le GEO principal est Marie BOCHATON et ses adjoints sont Baptiste VULLIEZ et Kerian THIBAUT.

Certains matchs pourront être arbitrés, en fonction de la présence d'arbitres officiels. Autrement, les matchs seront en auto-arbitrage.

Article 4 - Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées en ligne via Badnet / Ebad avant le 31/12/2024 **date limite d'inscription**. Le paiement doit obligatoirement être réalisé en ligne pour valider l'inscription.

Le tournoi est limité à **450 inscrits**. L'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, **en prenant en compte le CPPH pour la série élite et la date d'inscription pour les autres séries**. Les joueurs restant seront placés en liste d'attente.

En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

Les droits d'engagement sont :

Pour les séries Elite

Simple	40€
Double	35€
Mixte	35€

Prix par tableau, part FFBAD 2€ non incluse

Pour les autres séries

Simple	15€
Double	13€
Mixte	13€

Prix par tableau, part FFBAD 2€ non incluse

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription erronée seront supportées par le joueur ou le club ayant fait l'inscription.

Article 5 – Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir l'organisation dès que possible en la contactant par mail à fzforzameylan.bcm38@gmail.com

En cas de forfait intervenant après la date de constitution des tableaux (tirage au sort) prévue le 06/01/2025, le participant concerné devra transmettre au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition :

- Son NOM / Prénom
- Son n° de licence
- Le nom de la compétition concernée & les dates
- Le justificatif de son forfait (certificat médical, attestation employeur...)

Directement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, par mail à l'adresse david.chaillou@badminton-aura.org

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription.

Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de forfait justifié (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée.

Article 6 – Tableaux

La date de prise en compte du CPPH servant à constituer les tableaux est fixée au 02/01/2025.
La confection des tableaux (tirage au sort) aura lieu le 06/01/2025.

Les tableaux seront organisés de la manière suivante :

Pour la série Elite

Possibilité de jouer dans deux tableaux (Simple, Double & Mixte), comme suit :

- **Samedi :**
 - o Simples jusqu'aux ¼ de finale inclus
 - o Mixtes jusqu'aux ½ finales inclus
- **Dimanche :**
 - o Doubles en entier
 - o ½ finales et finales de simples et mixtes

Les joueurs devront impérativement être classés N1, même s'il est possible de compléter un tableau incomplet avec des joueurs N2 volontaires.

Les tableaux se joueront en :

- **Simple :** Poules de 3 avec un sortant par poule puis élimination directe. 24 joueurs maximum acceptés.
- **Doubles & Mixtes :** Poules de 3 avec deux sortants par poule puis élimination directe. 12 paires maximum acceptées.

Pour des raisons d'organisations les joueurs participant au Circuit Elite pourront être en Série 1/2/3 le samedi et en Série Elite le dimanche (Exemple : SH S1 & DH Elite). En revanche, l'inverse ne sera pas possible (Exemple : MX Elite et DD S1).

Pour les autres séries

Possibilité de jouer dans deux tableaux maximums, comme suit :

- **Samedi :**
 - o Simples **OU** Mixtes (l'un ou l'autre, pas les deux) en entier
- **Dimanche :**
 - o Doubles en entier

Les tableaux seront constitués par CPPH et les joueurs / paires sont répartis en différentes séries de classement. Un joueur pourra jouer dans 2 séries différentes (Exemple Série 3 en Double et Série 4 en Simple).

La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de 8 matchs par jour et par joueur.

Si nécessaire, l'organisation pourra rajouter des séries pour le bon déroulement du tournoi et le respect des règlements de la FFBAD.

Dans le cas où il existerait une différence de CPPH trop importante entre deux joueurs d'une même paire, celle-ci pourra être désinscrite si elle ne peut pas rentrer dans une série en accord avec le RGC et pour maintenir une homogénéité maximale des séries et tableaux.

Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre Principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les séries ou le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 7 - Remplacements

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra proposer un remplaçant (dans la mesure du possible). Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le joueur ou la paire par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente mais avec un maintien maximal du CPPH du joueur ou paire défaillante.

Pour le bon déroulement de la compétition, en accord avec les juges-arbitres et l'organisation, un joueur éliminé dans un tableau, pourra exceptionnellement être autorisé à remplacer un forfait dans un autre tableau, si les conditions (CPPH, nombre de matchs...) le permettent et qu'aucun joueur en liste d'attente ne permet de faire le remplacement comme décrit ci-dessus.

Article 8 – Planning horaire

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Tout joueur doit être présent dans la salle au minimum 60 min avant son premier match. Une fois un tableau d'une série débuté, tout joueur de ce tableau et dans sa série pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre présent et à la table de marque, pour organiser au mieux l'absence et ne pas retarder la programmation.

Article 9 – Pointage

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition en se rendant à la table de marque ou en utilisant le pointage autonome mis à disposition. En cas de non-pointage du joueur, celui-ci pourra être considéré absent.

Article 10 – Appel du match & prise de contact du terrain

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

En auto-arbitrage, le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Pendant cet intervalle, les joueurs doivent tester les volants, puis dans un second temps finir de s'échauffer.

Le temps minimum de repos entre les matchs est de 20 minutes, il pourra toutefois être réduit ou augmenté sur décision du juge-arbitre et en accord avec les joueurs concernés.

Article 11 – Infrastructures

Quelle que soit la salle, tout volant touchant une partie de la structure sera considéré « let » une fois au service puis « faute » en jeu, à l'exception des filins des panneaux de basket, qui seront considérés « lets » au service et en jeu.

Article 12 – Volants

Les volants en plumes seront obligatoirement utilisés dans toutes les séries. Ils seront à charge égale des joueurs. En cas de désaccord entre eux, c'est le volant officiel (FZ-FORZA VIP) en vente dans les salles aux prix de 30€, qui sera utilisé.

Pour la série Elite

Les volants (FZ-FORZA VIP) seront fournis à partir des ¼ de finales à raison de 6 volants maximum par match.

Si les joueurs ont besoin de plus de 6 volants, alors ils utiliseront leurs propres volants.

Pour les autres séries

Pas de règle complémentaire

Article 13 – Saisie des scores

A la fin du match le(s) vainqueur(s) doit(vent) saisir les résultats sur les tablettes tactiles mises à leur disposition (ou à la table de marque en cas de problème technique). Si les matches sont arbitrés, cela sera de la responsabilité de l'arbitre.

Article 14 – Coaching

Pour des raisons d'équité entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent est autorisé uniquement si la configuration de la salle le permet. Dans le cas contraire, il sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu (pause à 11 et entre les sets).

Le nombre de coachs est fixés à 2 par demi-terrains. Ces derniers devront porter une tenue réglementaire et respecter le code de conduite édicté par la FFBAD.

Article 15 – Plateau de jeu

Seuls auront accès au terrain de jeu : les joueurs disputant un match, leurs conseillers pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, les juges-arbitres ainsi que le service médical.

Le public n'a pas accès au plateau de jeu et devra donc rester dans les gradins, ou zones dédiées.

Un point de rassemblement pourra être mis en place dans certaines salles. Dans ce cas, la présence en point de rassemblement sera obligatoire.

Article 16 – Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Des contrôles antidopage pourront être

organisés.

Article 17 – Matériel des joueurs

Les joueurs devront se présenter sur le terrain indiqué avec toutes leurs affaires, afin d'être prêts à jouer.

De plus, une tenue respectant la circulaire en vigueur est exigée. Un joueur disposant d'une tenue non conforme pourra se voir dans l'obligation de la changer.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou autre au sein de toutes les infrastructures et parking. Le matériel est sous la responsabilité de son propriétaire.

Article 18 – Droit à l'image

Les joueurs inscrits au tournoi, officiels techniques et bénévoles donnent leur accord pour diffusion de leur image, sur tous les canaux, dans une optique de promotion du badminton et de la compétition ; par l'organisation (club ou FFBAD). Pour les personnes qui s'y opposent, il faudra se manifester aux organisateurs du tournoi.

Pour tout point non cité ci-dessus, ce sont les circulaires FFBAD qui prévaudront.

Le Juge-Arbitre Principal
Maxence VIDAL